



COMITE REGIONAL CORSE

Vote par internet du CDR en date du 19 mars 2017

Résolution N° 17-03-01

Fonctionnement Comité proposé :

2 réunions par année

- une en fin d'année (novembre) en CDR élargi avec les commissions avec à l'ODJ, entre autre l'examen des prévisionnels et budgets des commissions.
- Une le matin de l'AG le mois de mars en CDR restreint (Une AG normale prend que l'après-midi et nous pouvons travailler le matin en CDR).

Entre ces deux réunions physiques, donc se déplacer spécialement pour ça une fois par an, les décisions se prennent par voix internet.

Une réunion supplémentaire pourrait être mise en place dès lors que le besoin s'en fait sentir

Les PV des 2 séances physiques et les décisions prises par internet seront mise sur le site.

Résolution adoptée à l'unanimité des voix du CDR

Résolution N° 17-03-02

Gestion des impayés :

Devant de nombreux clubs payant leurs factures avec 1, 2 voire 3 mois de retard je souhaite mettre en place une règle qui sera comme suit :

Exemple : envoi de la facture de janvier 2017 = 2 février **1° rappel** par mail vers le 20 février, **2° rappel** sur la facture de février envoyée le 2 mars, **3° rappel** par mail vers le 20 mars, **4° rappel** sur la facture de mars envoyé le 2 avril **5° rappel** par mail vers le 20 avril prévenant le président de club ou gérant de SCA que sa structure sera verrouillée (plus possible de délivrer des licences ou des cartes) sans réception du règlement sous 1 semaine.

Dès réception du règlement déverrouillage du club.

En cas d'une récidive du même club, ce club passera après le même cycle et réception du règlement en mode « crédit » (Paiement d'une somme en avance et possibilité de délivrer des licences et cartes à la hauteur de la somme saisie sur le site, méthode prévue par le siège)

Il est ingérable de passer son temps au téléphone, d'envoyer des SMS et des mails aux mauvais payeurs.

Nous ne pouvons et ne voulons pas faire la banque pour les clubs et nous avons autre chose à faire que de passer son temps à relancer les clubs pour qu'ils règlent leurs factures.

Résolution adoptée à l'unanimité des voix du CDR